

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
23 avril 2020
n° 15 / 7860^e
pages 817 à 872

CORONAVIRUS / Contrat et obligations

La prorogation des délais en période de Covid-19 :
quels effets sur les contrats ?

> chronique Olivier Deshayes

831

Quelle jurisprudence demain pour l'épidémie de Covid-19
en droit des contrats ?

> point de vue Cyril Grimaldi

827

ÉDITORIAL

817 La majestueuse égalité des lois..., Michel Vivant

ACTUALITÉS

820 Délais (Covid-19) : publication d'une ordonnance

824 Diverses dispositions sociales (Covid-19) : publication d'une ordonnance

POINT DE VUE

829 Covid-19 et faute inexcusable de l'employeur : est-ce possible?, Manon Illy

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

837 **Chronique** : Le Livre blanc de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle : vers la confiance?, Céline Castets-Renard

843 **Panorama** : Droit et genre, RÉGINE

855 **Notes** : L'opposabilité par la caution de l'extinction de la créance pour déclaration irrégulière, note sous Com. 22 janv. 2020, Jean-Denis Pellier

859 Nouvelles précisions intéressant le recours à l'année « lombarde », note sous Civ. 1^{re}, 11 mars 2020, Jérôme Lasserre Capdeville

864 Pollution aquatique et mesure conservatoire : l'urgence se passe de l'imputation, note sous Crim. 28 janv. 2020, Alice Dejean de la Bâtie

868 Le dirigeant d'une EURL ou d'une SAS n'est pas commerçant : la clause attributive de juridiction n'est pas valable même insérée dans un acte portant cession de contrôle, note sous Com. 29 janv. 2020, Zoé Can Koray

ENTRETIEN

872 Jacques Fineschi – Le fonctionnement du tribunal de commerce de Nanterre en période de coronavirus

DALLOZ

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Avril 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

817

La majestueuse égalité
des lois ...



ACTUALITÉS

820

DROIT DES AFFAIRES

Société et marché financier

Société anonyme (conseil d'administration):
élection des représentants des salariés,
Com. 18 mars 2020

820

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Délais (Covid-19): publication d'une
ordonnance

Réparation du préjudice (dommage
corporel): perte de gains professionnels,
Crim. 17 mars 2020

Famille-Personne-Succession

Adoption internationale (Convention de
La Haye): vérification des conditions par le
juge, *Civ. 1^{er}, 18 mars 2020*

Assistance médicale à la procréation:

transcription de l'acte de naissance

étranger, *Civ. 1^{er}, 18 mars 2020*

Mariage franco-marocain (ordre public):

condition de présence de l'épouse
marocaine, *Civ. 1^{er}, 18 mars 2020*

823

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Circulation routière (excès de vitesse):

limitation temporaire à 90 km/h,

Crim. 17 mars 2020

Festival musical (organisation): absence de
déclaration préalable, *Crim. 17 mars 2020*

Procédure pénale

Notification à avocat (télécopie):
notification destinée à la partie civile,
Crim. 31 mars 2020

Prélèvement sanguin (refus): contrôle du
droit au respect de la vie privée,
Crim. 31 mars 2020

824

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Diverses dispositions sociales (Covid-19):

publication d'une ordonnance

Égalité des rémunérations: salariés à temps

partiel et à temps complet,

Soc. 18 mars 2020

Travail dissimulé (étranger sans titre): cumul

des indemnisations, *Soc. 18 mars 2020*

826

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Péremption d'instance (rétablissement au

rôle): conclusions du majeur sous curatelle,

Civ. 1^{er}, 18 mars 2020



POINTS DE VUE

827 Quelle jurisprudence demain pour l'épidémie de Covid-19 en droit des contrats?
par Cyril Grimaldi

829 Covid-19 et faute inexcusable de l'employeur: est-ce possible?
par Manon Illy



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

831 La prorogation des délais en période de Covid-19: quels effets sur les contrats?
par Olivier Deshayes

837 Le Livre blanc de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle: vers la confiance?
par Céline Castets-Renard

PANORAMA

843 Droit et genre
janvier 2019 – février 2020
par RÉGINE

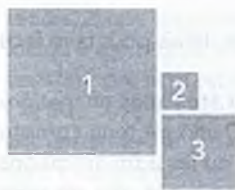
NOTES

855 L'opposabilité par la caution de l'extinction de la créance pour déclaration irrégulière, note sous *Com.* 22 janv. 2020
par Jean-Denis Pellier

859 Nouvelles précisions intéressant le recours à l'année « lombarde », note sous *Civ. 1^{re}*, 11 mars 2020
par Jérôme Lasserre Capdeville

864 Pollution aquatique et mesure conservatoire: l'urgence se passe de l'imputation, note sous *Crim.* 28 janv. 2020
par Alice Dejean de la Bâtie

868 Le dirigeant d'une EURL ou d'une SAS n'est pas commerçant: la clause attributive de juridiction n'est pas valable même insérée dans un acte portant cession de contrôle, note sous *Com.* 29 janv. 2020
par Zoé Can Koray



ENTRETIEN

872 Jacques Fineschi – Le fonctionnement du tribunal de commerce de Nanterre en période de coronavirus

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revue.fr